

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**  
Séance du 30 septembre 2024**DÉLIBÉRATION n°2024-99**

Le conseil d'administration s'est réuni le lundi 30 septembre 2024 en séance plénière, sur convocation du Président de l'université, adressée le vendredi 20 septembre 2024.

**Point de l'ordre du jour :**

6.5. Nombre et montant de la composante C3 du RIPEC pour la campagne 2024

.....

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université,

Vu l'avis du comité social d'administration du 26 septembre 2024,

**Exposé de la décision :**

Le conseil d'administration doit approuver, pour la campagne 2024, le nombre et le montant des primes C3 du RIPEC.

**Proposition de décision soumise au conseil :**

- approbation, pour la campagne 2024 et les années futures, du montant de 3 700 € pour chaque prime C3 du RIPEC. Le nombre de primes attribuées chaque année est fixé en fonction de l'enveloppe disponible pour l'établissement. Pour 2024, compte-tenu de l'enveloppe allouée, il y aura 75 primes C3 attribuées, dont 45 nouvelles.

**Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve la présente décision, comme suit :**

<b>Nombre de membres constituant le conseil : 36</b>	<b>DÉCOMPTE DE VOIX</b>
<b>Nombre de membres en exercice : 35</b>	Abstentions : 0
<b>Quorum : 18</b>	Votants : 24
Membres présents : 15	Blanc(s) ou nul(s) : 0
Membres représentés : 9	<b>Votes exprimés : 24</b>
<b>Total des membres présents et représentés : 24</b>	<b>Majorité requise : 13</b>
	<b>Pour : 24</b>
	Contre : 0

**Pièce jointe :**

- descriptif du dispositif de la composante C3 du RIPEC.

Fait à Tours,

Le Président de l'université

Arnaud GIACOMETTI

## Montée en charge du dispositif C3

### Rappel de la décision du CA du 18/12/2023 2023 :

Eu égard à l'enveloppe versée par le ministère en 2023 , le conseil d'administration avait fixé le montant de la prime C3 pour 2023 et toutes les années futures à 3700 euros. Cela conduisait à une projection de la montée en charge du dispositif C3 du RIPEC 2022 à 2028 :

PEDR cum.	PEDR	Conversion	reste	Nouvelles	Primes	C3+PEDR	
	Sortantes	PEDR->C3	Inutilisée	primes	C3	Cumulées	année
132							
92	40	44	3	56	97	189	22
65	27	35	0	45	83	245	23
42	23	30	0	45	75	297	24
0	42	54	46	97	105	263	25
0	0	0	26	83	103	283	26
0	0	0	0	75	101	309	27
	132	163		104	104	308	28

Cette projection tient compte qu'à partir de 2025, le dispositif ne comprendra plus d'abondement du ministère compte tenu de l'extinction de la PEDR pour les enseignants chercheurs (42 sortants). A horizon 2028, le nombre de primes disponibles chaque année serait de 104 ce qui permet d'atteindre la cible fixée par les LDG.

### Proposition de décision pour le CA du 30/09/24 :

**Le montant de la prime pour 2024 et les années futures est fixé à 3700 euros et le nombre de primes attribuées chaque année est fixé en fonction de l'enveloppe disponible pour l'établissement.**

A titre d'exemple pour 2024, compte tenu de l'enveloppe allouée pour les nouvelles primes C3, **il y aura 75 primes C3, dont 45 nouvelles**, à attribuer en 2024. C'est le nombre prévu dans la projection ci-dessus.